

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Convocation du 8 décembre 2017

Présents : Mr Moutarlier Jean-Paul, Maire – Mr Huguenin Alain - Mme Walter Mariette - Mr Pacaud Pierre - Mme Fremy Maria - Mr Estavoyer Paul–Luc, Adjoint – Mme Wirz Catherine – Mr Groetz Alexandre, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Ochem, pouvoir à M. Huguenin Alain

M. Badiqué Sylvain

M. Brun Alain

M. Fricker Didier

Mme Noel Audrey

Mme Lechguer Najat

Absente :

Mme Communod Francine

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance :

Mr Huguenin Alain est nommé secrétaire de séance à l'unanimité 9 pour / contre 0.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2017

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0

3) Cession de la balayeuse

Lors de sa dernière séance en date du 10 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la cession de la balayeuse communale et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la cession de ce matériel. Le prix de vente estimé était fixé à 3 000 € maximum.

Nous avons reçu une proposition d'achat de l'EARL Thierry GRABER (Grandvillars) qui se propose de racheter ce matériel au prix de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour se prononcer sur cette proposition d'achat.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0

4) Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale : service de remplacement du personnel

La convention d'adhésion au service de remplacement mise en place par le Centre de gestion et auquel adhère la Commune depuis de nombreuses années arrive à échéance. Le Centre de gestion propose donc son renouvellement pour 3 années.

Cette prestation a pour objectif de permettre à la Commune de pourvoir à l'indisponibilité de ses agents territoriaux ou de satisfaire un surcroît de travail de ses services.

A noter que cette convention intègre des nouveautés décidées par le Conseil d'Administration du Centre de gestion comme le compte épargne temps et les astreintes.

Lorsqu'elle a recours à ce service, la Commune paye au centre de gestion, mensuellement, les frais de personnel majorés de 8,5 % du traitement brut pour participation aux frais de gestion engagés par le Centre de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce renouvellement dans le cas où la Commune aurait besoin de ce service.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0

5) Tarification des services périscolaires et extrascolaires

→ Cf. document transmis aux membres du Conseil municipal intitulé :

« Révision tarification des services périscolaires et extrascolaires (CM du 14 décembre 2017) – Proposition »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

6) Rythmes scolaires

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales relatives à la réforme des rythmes scolaires - possibilité de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire issue de la réforme TAP -, une enquête a été réalisée par la Commune à destination des parents d'élèves de l'école publique de Chèvremont afin de recueillir leur avis sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018. Le point principal était le choix entre 4 ou 4.5 jours d'école.

Nous avons eu 75 retours de l'enquête (correspondant à 105 enfants).

Sur l'organisation des temps scolaires, 72 % des parents ont souhaité un retour à la semaine des 4 jours. Ils soulignent néanmoins la qualité des activités proposées en TAP mais un niveau élevé de fatigue des enfants.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'école, qui s'est réuni le 16 novembre dernier, a décidé de soumettre la demande de dérogation à l'Inspection d'académie comme suit :

- Répartition des 24 heures d'enseignement sur 4 jours (dans le cadre réglementaire de 56h maximum par jour, 3h30 maximum par demi-journée et 1h30 minimum pour la pause méridienne) ;
- Nouveaux horaires sollicités :

	Matin		Après-midi	
	Heure d'entrée	Heure de sortie	Heure d'entrée	Heure de sortie
Lundi	8h15	11h30	13h30	16h15
Mardi	8h15	11h30	13h30	16h15
Jeudi	8h15	11h30	13h30	16h15
Vendredi	8h15	11h30	13h30	16h15

Cette nouvelle organisation est soumise aux membres du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0.

A noter que ce changement n'est pas sans conséquence puisqu'il remet en cause le PEDT et l'ensemble de l'organisation des TAP mis en place par la Commune en 2014. Une réflexion est en cours quant à la poursuite d'ateliers (appréciés par les parents) les mercredis matins.

7) Demande de subvention de l'école pour un voyage scolaire

La Directrice de l'école a saisi la Commune d'une demande de subvention pour financer un projet de voyage scolaire pour l'ensemble des élèves de niveau élémentaire de l'école publique (soit 85 élèves). Ils envisagent de faire un séjour « Environnement », du 2 au 4 mai 2018, à Pierrefontaine Les Varans dans le centre « La Roche du Trésor ». Ce séjour est estimé à 12 000 € (soit environ 140 € par élève).

La coopérative scolaire participera à ce projet et d'autres financeurs ont été sollicités.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande et de fixer le montant éventuel de la participation communale. Le cas échéant, les crédits correspondants seront inscrits au BP 2018. Après discussion, le montant proposé est de 3000 €.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0.

8) Travaux forestiers 2018

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir le programme-devis de travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'année 2018.

Ce programme-devis concerne les parcelles 6, 10, 11, 13, 16, 19, 20, 21, 23, 29 pour un coût total estimé de 10 781.90 € HT soit 11 860.10 € TTC qui se décompose comme suit :

Travaux d'investissement : 8 649.90 € HT soit 9 514.89 € TTC

Travaux d'entretien : 2 132.00 € HT soit 2 345.20 € TTC.

Le conseil municipal doit délibérer sur ce programme et son coût.

Programme et coût adoptés à l'unanimité 9 pour / contre 0.

9) Sécurisation et embellissement du centre village : diagnostic, état du projet d'aménagement et enfouissement des réseaux électriques

Par délibération en date du 7 avril 2017, le Conseil municipal avait acté l'engagement de l'opération d'aménagement et de sécurisation du centre village (zone de commerces – rue de Pérouse).

Afin de mettre en œuvre cette opération, la Commune a consulté afin de recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre. Le cabinet BEREST a été retenu pour cette opération.

Dans le cadre de sa mission, il a établi un diagnostic de la situation et une première esquisse d'aménagement : à ce stade, le cabinet d'études en charge de ce dossier a chiffré l'opération à 356 000.00 € HT, soit 424 200.00 € TTC, étant précisé que ce montant est une première estimation qui doit être affinée.

Actuellement, le bureau d'études travaille sur l'avant-projet sommaire (AVP) suite aux remarques formulées sur l'esquisse. Notamment, il a été demandé au cabinet d'études :

- de revoir l'emprise envisagée du plateau surélevé,
- de revoir l'aménagement de la place des fêtes, considérant que la partie arrière est « neutralisée » en vue d'un aménagement éventuel ultérieur.

En parallèle, la Commune étudie la nécessité de faire réaliser, au préalable des travaux d'aménagement de la voirie :

- la reprise éventuelle de certains réseaux d'eaux et/ou d'assainissement,
- l'enfouissement éventuel des réseaux secs.

En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux secs, un projet chiffré a été établi par Territoire Energie 90 comme suit :

- le montant des travaux et des études est estimé à 29 768.04 € TTC,
- le montant des subventions des concessionnaires qu'il est possible d'obtenir s'élève à 12 489.57 €,
- le reste à la charge de la Commune serait de 13 357.42 € TTC.

Le Conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur cette opération et sur le projet d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0.

10) Sécurisation et embellissement du centre village : demande de subvention à Grand Belfort

Lors de la séance en date du 10 novembre 2017, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2018, pour l'opération de sécurisation et d'embellissement du centre village.

Cette demande est basée sur le projet établi au stade « esquisse » : à ce stade, le cabinet d'études en charge de ce dossier a chiffré l'opération à 356 000.00 € HT, soit 424 200.00 € TTC, étant précisé que ce montant est une première estimation qui doit être affinée.

Il faut rappeler que la Commune a sollicité d'autres financeurs :

- le Conseil départemental,
- le Grand Belfort.

En ce qui concerne « Grand Belfort », suite à notre demande de subvention à hauteur de 52 400 €, au titre du fonds de réserve, nous avons obtenu confirmation que notre projet est éligible (courrier reçu le 9 novembre 2017) et Grand Belfort nous demande la délibération approuvant l'engagement de l'opération, le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation projeté.

Ainsi, le plan de financement de cette opération, à ce jour, est le suivant :

DEPENSES

	<i>Montant H.T.</i>
Travaux sécurité et Embellissement centre village	356 000.00 €
TOTAL des dépenses	356 000.00 €

RECETTES

Subventions sollicitées :

Conseil Départemental <i>(partenariat en direction des communes)</i>	40 000.00 € (11%)
Conseil Départemental <i>(subvention travaux sécurisation route départementale)</i>	40 000.00 € (11 %)
Grand Belfort <i>(Réserve fonds aide communes)</i>	52 400.00 € (15 %)
DETR 2018	70 000.00 € (20 %)
Fonds propres ou emprunt	153 600.00 € (43 %)
Total des recettes	356 000.00 € (100 %)

Il est envisagé de réaliser les travaux au cours du 1^{er} semestre 2018.

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- adopter le projet,
- approuver le plan de financement présenté,
- et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité 9 pour / contre 0.

11) Adhésion au service « Gardes nature » du Grand Belfort (présentation de Mr Daucourt)

Le service des gardes-nature est un service actuellement géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Pour des raisons essentiellement financières, le CDG ne peut plus assumer la gestion de ce service que Grand Belfort s'est proposé de reprendre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce service est donc proposé aux Communes membres du Grand Belfort.

Un projet de conventionnement pour adhérer à ce service a été communiqué aux membres du Conseil municipal. Celui-ci explique notamment ce qu'est le service des gardes-natures, le contenu de leur mission de police générale, celui de leurs missions spéciales et les coûts correspondants à ces missions.

En terme de coût, si la Commune décide d'adhérer, la cotisation 2018 serait de 3 900 € (pour les missions de police générale).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Adopté à l'unanimité 8 pour / contre 1 (Mr PACAUD Pierre)

12) Questions et informations diverses

Dans le cadre des questions au public, Monsieur le Maire donne la parole à Mr Alexandre COLIN, un administré de la commune. Celui-ci évoque plusieurs points concernant la commune de Chèvremont auxquels Mr le Maire apporte des réponses. Ensuite Mr Pierre PACAUD, troisième Adjoint au Maire, souhaitant déposer au secrétariat, du matériel électrique utilisé pour le Conseil Municipal, est empêché de sortir de la salle du Conseil par Mr COLIN, qui lui barre le chemin avec son bras. Une altercation s'en est suivie qui a nécessité l'intervention de la gendarmerie.